

**PREFECTURE DE LA MOSELLE  
BILAN D'ACTIVITE DE LA CDAC POUR 2012**

DATE DE LA REUNION	N° DU DOSSIER	PROJET	VOTE	RECOURS
19/01	93	TALANGE Extension de 4 240m <sup>2</sup> de surface de vente du centre commercial Marques Avenue par la création de 22 cellules commerciales dans 4 nouveaux bâtiments destinées à l'équipement de la personne et de la maison par la société OUTLET INVEST.	Autorisé par 7 voix pour, 1 voix contre, sur 8 votants	
06/02	94	SARREBOURG Extension de 555 m <sup>2</sup> de surface de vente de l'hypermarché CORA par la S.A.S CORA.	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
06/02	97	FAMECK Création d'un centre commercial de 1 419 m <sup>2</sup> de surface de vente (2 boutiques alimentaires de 253 m <sup>2</sup> de SV chacune, 3 boutiques non alimentaires de 253 m <sup>2</sup> de SV chacune, 1 boutique non alimentaire de 154 m <sup>2</sup> de SV et une boulangerie de 100 m <sup>2</sup> de SV s'intégrant au centre soit 1 519 m <sup>2</sup> de S.V totale par la SCCV FAMECK 73.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
06/02	98	CREUTZWALD Extension de 1 996 m <sup>2</sup> de SV de la galerie marchande du centre commercial LECLERC (création de 15 boutiques supplémentaires de – de 300 m <sup>2</sup> de S.V chacune du secteur d'activité n°2 par la S.A .S CROIXDIS LG.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	<b>Recours en CNAC Projet autorisé par la C.N.A.C le 13/06/2012</b>
02-03	91	SARREBOURG Création d'un complexe cinématographique de cinq salles et 854 fauteuils à l'enseigne «CINE SAR» par la commune de Sarrebourg.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
12-03	100	SARREGUEMINES Création d'un magasin de vente au détail d'articles de fête de 1 000 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.A.S SERBERT HOLDING.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
12-03	101	FAMECK Création d'un ensemble commercial de 3 253 m <sup>2</sup> de S.V comprenant 1 hypermarché à l'enseigne INTERMARCHE de 2 998 m <sup>2</sup> de S.V et un magasin non alimentaire de 255 m <sup>2</sup> de S.V par la S.A «L'Immobilière Européenne des Mousquetaires».	Autorisé par 7 voix pour, 1 abstention sur 8 votants	
12-03	103	HAUCONCOURT Création d'un magasin de vente de meubles et objets de décoration à l'enseigne Interior's l'Entrepôt de 360 m <sup>2</sup> de surface de vente la S.A.S GNC HOLDING.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	

05-04	93	TALANGE Création de sept cellules commerciales de 952,25 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.C.I «OJH».	Autorisé par 5 voix pour sur 5 votants	
05-04	106	AUDUN-LE-TICHE Extension de l'ensemble commercial « L'espace de l'Alzette » par la création d'un magasin d'équipement de la personne de 371 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.A.S ELISA MODE.	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
27-04	102	TERVILLE Création d'un ensemble commercial de 35 cellules de 23 879 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.N.C IF PLEIN EST.	Autorisé par 6 voix pour, 2 voix contre sur 8 votants	
11-05	99	PHALSBOURG Création d'un ensemble commercial de 9 965 m <sup>2</sup> de surface de vente, comprenant un supermarché à l enseigne «Intermarché» de 2 500 m <sup>2</sup> de surface de vente, un magasin de bricolage, décoration et jardinage à l'enseigne «Bricomarché» de 5 045 m <sup>2</sup> de surface de vente, trois cellules de 620 m <sup>2</sup> de surface de vente chacune soit 1 860 m <sup>2</sup> au total et huit boutiques de 70 m <sup>2</sup> de surface de vente chacune soit 560 m <sup>2</sup> par la S.A «L'Immobilière Européenne des Mousquetaires».	Autorisé par 8 voix pour, 1 abstention sur 9 votants	<b>RECOURS EN CNAC RETIRE</b>
11-05	105	HAUCONCOURT Extension de l'ensemble commercial «Parc des Saules» par la création de onze cellules commerciales de 3 950 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.A.S GNC HOLDING.	Autorisé par 6 voix pour, sur 6 votants	
05-06	107	MARLY Création d'une boulangerie à l'enseigne «Boulangerie Marie Blachère» de 50 m <sup>2</sup> de surface de vente à la Z.A.C «De la Belle Fontaine» par la S.C.I De la Belle Fontaine.	Autorisé par 7 voix pour, sur 7 votants	
05-06	110	MARLY Création d'un magasin de jardinage et de bricolage à l'enseigne «Magasin Vert» de 4 576 m <sup>2</sup> de surface de vente à la Z.A.C de la Belle Fontaine par la S.A.S SICAMO.	Autorisé par 7 voix pour, sur 7 votants	
05-06	113	MOULINS-LES-METZ Extension de 170 m <sup>2</sup> de surface de vente du bâtiment A (130 m <sup>2</sup> supplémentaires pour la cellule 5 à l'enseigne CASA et 40 m <sup>2</sup> supplémentaires pour la cellule 8) de l'ensemble commercial situé sur la Z.A.C des Gravières par la S.C. STRA et la SNC ACTIPROMO.	Autorisé par 6 pour, 1 abstention sur 7 votants	

28-06	112	SARREGUEMINES Construction de trois cellules commerciales de 1 451 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.C.I REJA	Autorisé par 8 voix pour sur 8 votants	
28-06	109	SAINT-AVOLD Création d'un ensemble commercial «Les Quais de l'Agora» de neuf cellules commerciales de 4 400 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.A.R.L EURO ENTREPRISE.	Autorisé par 5 voix pour, 2 rejets, 1 abstention sur 8 votants	<b>Recours en C.N.A.C. Projet autorisé par la C.N.A.C le 28/11/2012</b>
14-09	114	ARS-LAQUEENEXY ET PELTRE Création d'un ensemble commercial «Le Village de Mercy» de 2 169 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.A.R.L GROUPE 1000 DEVELOPPEMENT	Autorisé par 7 voix pour sur 7 votants	
19-10	115	SARREGUEMINES Création d'un ensemble commercial de 5 210 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.A.S SD PRUNIER	Refusé par 6 voix contre, 2 abstentions sur 8 votants	<b>n</b>
19-10	116	THIONVILLE Création d'un ensemble commercial de 3 771,40m <sup>2</sup> de surface de vente comprenant la restructuration et l'extension de 324 m <sup>2</sup> de surface de vente du magasin KIABI et la création d'un village de commerçants de 3 447,40 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.C.I AMM THIONVILLE et la SNC FONCIKIA	Autorisé par 7 voix sur 7 votants	
19-11	118	BITCHE Extension de 910 m <sup>2</sup> de surface de vente du magasin INTERMARCHE par la S.A.S LUGA.	Autorisé par 8 voix sur 8 votants	<b>RECOURS EN CNAC</b>
19-11	119	MANOM Création d'une jardinerie à l'enseigne «GAMM VERT» de 1 930 m <sup>2</sup> de surface de vente par la S.C.I LANDRES NPA.	Autorisé par 8 voix sur 8 votants	